

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 43 (1907)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

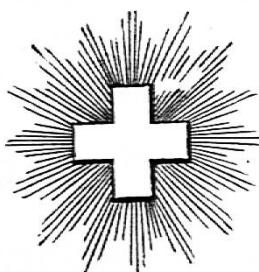
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIII^{me} ANNÉE

N^o 20.



LAUSANNE

18 mai 1907

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Belgique.* — *Société des instituteurs bernois.* — *Chronique scolaire : Vaud.* — *Leysin, but de course.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Histoire : Les châteaux au moyen âge.* — *Arithmétique : Le milliard.* — *Dessin pour jeunes filles (suite).* — *Récitation.* — *Pensées.*

LETTRE DE BELGIQUE

Ce qu'on exige des instituteurs. — La mutualité scolaire en Belgique.

« La mutualité scolaire est une institution de la plus haute importance, parce qu'elle doit constituer l'apprentissage et le point d'appui de toutes les institutions de prévoyance. Rendre l'enfant prévoyant, c'est contribuer puissamment à son éducation, et celle-ci est la base sur laquelle repose l'édifice social. »

Je n'ai pas trouvé cela tout seul. Je cite M. Caille, inspecteur de l'enseignement primaire, qui écrivit ces lignes dans un rapport présenté à Liège, en 1905, au II^e Congrès international de la mutualité.

Puisque le futur congrès de pédagogie, à Genève, va précisément s'occuper de la mutualité scolaire, je crois bien faire en vous donnant quelques indications sur la manière dont elle est pratiquée en Belgique et sur les résultats obtenus par les propagandistes de la bonne cause de la prévoyance.

Mais il faut que je fasse une longue remarque préalable. Il y a, en effet, quelque chose qui me chicane fort. Sans préambule, voici : Du train dont vont les choses — le progrès — ou plutôt les théories, il n'y aura plus dans dix ans un seul instituteur digne de porter le titre d'éducateur. Déjà s'élèvent vers les hautes cimes les théoriciens à grande envergure. Ils emportent avec eux l'idéal pédagogique. Tout en bas, dans la plaine, demeurent, ébahis, découragés, de pauvres et naïfs instituteurs, auxquels ces admira-

bles fabricants de théories ont préalablement et méchamment coupé les ailes.

Vous faut-il des preuves de ce que j'avance ? Je ne suis pas embarrassé d'en fournir.

Tenez, voici les psychologues — pas tous, par exemple. Est-ce que certains ne prétendent pas qu'on n'est parfait pédagogue que lorsqu'on est capable de faire des observations psychologiques, de prendre des mesures d'ordre scientifique sur l'acuité des sens de l'enfant, de se débrouiller dans les subtiles explications de la mémoire ou de l'association des idées ?

Après les psychologues, voici les philanthropes. Et que veulent-ils, ces chers amis de l'homme ? Ce que réclame un grand journal bruxellois dont l'article de fond me tombe sous les yeux en vertu de ce hasard qui, selon Pasteur, ne favorise que les esprits préparés. L'article traite des Bibliothèques populaires. L'auteur montre la capitale importance de ces institutions et signale la tâche qui incombe à l'instituteur. Je cite : « Son devoir d'éducateur ne s'arrête pas au seuil de l'école. Il n'a pas fait tout ce qu'il doit faire quand il a appris (enseigné) à lire, à écrire, à calculer aux petits paysans de vingt ou trente générations... Il s'occupera donc de créer une bibliothèque populaire à l'aide de souscriptions et de dons volontaires. Et quand cette bibliothèque sera créée, il ira lui-même porter des livres au domicile de ceux auxquels il veut les faire lire... »

Enregistreur de faits psychologiques, porteur de livres à domicile, l'instituteur doit encore obéir aux commandements des hygiénistes. Que lui veulent donc les amis de la santé publique ? *L'Ecole nationale*, la revue pédagogique belge, nous renseigne à ce sujet. Son numéro du 15 mars 1907 contient, sous la signature d'un des professeurs à l'Ecole normale provinciale de Mons, un article intitulé « L'instituteur auxiliaire du médecin ».

Il paraît que l'idée est venue à M. Binet, directeur du laboratoire psychologique de la Sorbonne — que vous disais-je ? — de demander la collaboration des instituteurs pour établir les fiches sanitaires des élèves.

« Il ne s'agit pas, dit ce savant, pour les maîtres de se hasarder dans le domaine médical, mais bien de prendre un certain nombre de mesures faciles et de recueillir les renseignements des familles sur l'état de santé des enfants. »

Dans la pratique, l'instituteur devra prendre des *mesures anthropométriques* concernant la taille, le poids et le diamètre biacromial, ou largeur des épaules, prise d'un acromion à l'autre.

Puis il fera des observations et relèvera des mesures d'ordre pé-

dagogique sur la vision et l'audition. Il prendra des renseignements auprès des familles sur les héritages d'ordre physiologique et mental.

Il sera fort utile que l'instituteur dresse lui-même pour ses élèves le barème qui fixera dorénavant devant ses yeux de manière éloquente *leur véritable valeur physique*.

C'est fort bien, disent les mutuellistes (ou mutualistes). Dans l'école parfaite, il y aura le casier sanitaire, le barème physique, à côté du casier psychologique des élèves. Seront méticuleusement mentionnées toutes les menues particularités du corps et de l'âme de ceux qu'il faut éduquer. Tares acquises, tares héréditaires, déformation des maxillaires et diamètres biacromiaux flamboieront en lettres rouges à côté des idiosyncrasies et des défectuosités de la mémoire tactile. Tout cela sera évidemment fort utile à l'instituteur. Mais ne savez-vous donc pas que rendre l'enfant prévoyant c'est contribuer puissamment à son éducation, base même de l'édifice social ?

Voici donc quelles sont les exigences des mutuellistes. C'est le rapport de M. Caille qui me les fournit : Il faut une sérieuse préparation de l'instituteur comme éducateur social et comme propagandiste. L'Ecole normale doit se charger de cette préparation. Elle est tenue de donner aux élèves instituteurs des notions assez étendues sur la mutualité et ses principales applications, sur les syndicats, les sociétés de crédit rural, les assurances, les contrats du travail. Les élèves-instituteurs doivent donner des leçons et des conférences sur ces sujets. De même les futures institutrices recevront une sérieuse éducation mutualiste.

De fait, depuis 1897, l'épargne et la retraite figurent au programme des écoles normales belges.

Et non seulement on inculquera aux pédagogues de l'avenir les théories sur lesquelles reposent les diverses œuvres de rédemption sociale, mais on leur demandera d'être actifs et d'organiser eux-mêmes les mutualités de diverses natures. Ils en seront les caissiers et les défenseurs. Ils seront conférenciers et propagandistes. « Les œuvres scolaires et post-scolaires ne peuvent prospérer si les instituteurs ne s'y consacrent entièrement, » conclut le rapport de M. Caille.

Nous avons entendu les psychologues, les philanthropes, les hygiénistes et les mutuellistes. A qui le tour, maintenant ? Timidement, j'ose demander qu'on veuille bien se souvenir que les forces, les facultés, le temps... et les ressources d'un instituteur sont limités. Plus timidement encore, je demande qu'on n'oublie pas nos bons vieux instituteurs de jadis. Sans barèmes et sans fiches

ils n'ont pas toujours fait mauvaise besogne, la preuve c'est qu'ils ont formé la génération si fièrement supérieure à ses devancières et à laquelle vous et moi nous ne voudrions pas ne pas appartenir.

Mais laissons cela. A trop taquiner les théoriciens je m'attirerais une volée de bois vert, — à supposer qu'il se trouve quelqu'un parmi ces messieurs qui croie encore aux bienfaits de cet antique moyen d'éducation.

J'en viens à mon sujet : *la mutualité scolaire en Belgique*.

L'enseignement primaire s'occupe de cette question. Depuis 1897 elle figure dans ses programmes ainsi que dans celui des écoles normales. Le règlement et programme types des écoles primaires communales prescrit l'étude du fonctionnement des caisses d'épargne et des mutualités dans les leçons d'arithmétique au degré supérieur des classes primaires.

En outre une circulaire du ministre de l'instruction publique annonçait en 1898 l'organisation de conférences spéciales données au corps enseignant sur ces sujets. Les inspecteurs scolaires furent chargés d'instruire leurs subordonnés.

Les mutualités scolaires belges sont de natures très diverses. Je ne suis documenté que sur les principales d'entre elles. Je ne sais rien, par contre, du fonctionnement et du développement de ce qu'on appelle les *mutualités scolaires* destinées à doter les écoles de bibliothèques, ni des *mutualités agricoles et horticoles* qui permettent aux enfants de réunir des collections, de faire des échanges, de cultiver dans leurs jardinets des plantes variées, ni des *mutualités antialcooliques* qui font donner des fêtes dans le but de faire disparaître l'alcoolisme.

Les deux mutualités qui nous retiendront quelque peu maintenant sont : la *mutualité scolaire de secours*, ou société scolaire de secours mutuels, et la *mutualité scolaire de retraite*.

L.-S. P.

Société des instituteurs bernois.

L'assemblée ordinaire des délégués de la Société des instituteurs bernois a eu lieu le samedi 27 avril, à Berne, dans l'aula du Gymnase, sous la présidence de M. Mühlthaler, instituteur.

Le rapport annuel constate la marche normale de la société qui compte 2709 membres (1230 maîtres primaires, 1056 maîtresses primaires, 315 maîtres secondaires, 41 maîtresses secondaires, 67 autres membres). Selon les rapports des sections, 279 membres du corps enseignant bernois ne se rattachent pas encore à la société cantonale.

Le comité central a chargé M. le député Hans Mürsel, instituteur à Berne, d'un rapport à la Direction de l'instruction publique, au Conseil exécutif et au Grand

Conseil sur la situation économique du corps enseignant primaire. Cette requête sera déposée ce mois-ci sur le bureau du Grand Conseil ; elle sera imprimée et distribuée. On sait qu'elle tend à augmenter les subsides de l'Etat aux instituteurs (800 fr., 1000 fr., 1200 fr.) et aux institutrices (500 fr., 700 fr., 900 fr.) et à instituer un contrôle de l'Etat sur les prestations en nature des communes et surtout sur les indemnités accordées par les communes pour les remplacer.

Le rapport financier de la caisse générale fait constater que plusieurs sections diminuent du 10 % les cotisations qu'elles encaissent, cela en vue de couvrir leurs frais d'administration. Désormais ces déductions ne seront plus autorisées et les caissiers devront verser à la caisse centrale le montant intégral des sommes perçues.

Les recettes de l'année se montent à 28 293 fr. 93 et les dépenses à 17 272 fr. 14 c. ; la fortune de la société est de 33 699 fr. 86.

La caisse de prêts a prêté 6117 fr. 65 pendant l'exercice ; 81 débiteurs lui doivent en tout 19 345 fr. 45. Tout ne marche pas pour le mieux, selon le caissier central, en ce qui concerne la rentrée des annuités et il exhorte à plus de régularité. La caisse de secours a versé 3406 fr. 30 à des sociétaires dans le besoin ou à leurs familles. La caisse verse dans cette rubrique 970 francs à quelques élèves des écoles normales. Ceux-ci, une fois dans l'enseignement, devraient rembourser les avances faites, mais ils ne remplissent guère leurs obligations ; pendant l'exercice 1906-07, la caisse n'a pu obtenir que 175 francs. Dans ces conditions, on comprend qu'une proposition de supprimer les bourses de la société aux élèves-régents ait fait une minorité imposante et n'ait été rejetée que par une voix de majorité (34 contre 33, croyons-nous).

La caisse de remplacement en cas de maladie a perçu 19 631 fr. 50 pour cinq trimestres ; elle a dépensé 14 435 francs et remboursé à la caisse centrale les déficits antérieurs jusqu'à concurrence de 4300 francs. Pour décharger la caisse de remplacement, il est décidé de mettre à la charge des malades les frais d'administration de cette caisse.

L'assemblée décide de faire un don de 500 francs à la caisse des orphelins suisses et un autre de 200 francs au fonds des instituteurs de l'asile de Heiligen-schwendi.

M. Leuenberger lit ensuite son rapport sur la création d'un secrétariat permanent et la création d'un organe chargé de défendre les intérêts du corps enseignant. Le rapport de M. Leuenberger est présenté au nom d'une commission qui a étudié à fond cette question. Le champ de travail du secrétaire sera exclusivement l'amélioration de la situation matérielle du corps enseignant, la défense de ses droits au communal, au cantonal et au fédéral. Une seule personne suffira ; elle devra connaître à fond les deux langues. Le secrétaire recruterá de nouveaux membres ; il interviendra en cas de non réélection injustifiée. Il ne jouera pas le rôle d'un agitateur, mais d'un conseiller sage et prudent. Il sera chargé de la direction du bulletin actuel qui devra doubler le nombre de ses numéros. Les frais se monteront à 6000 francs, soit 4000 francs de traitement, 500 francs de loyer, 500 francs de frais de bureau, de voyage et d'intervention, 1000 francs pour le développement du bulletin. Ces frais peuvent être couverts en augmentant de deux francs les cotisations qui seront fixées à six francs par an. La discussion à laquelle ont pris part MM. Zigerli, Friedli, Frösch, Vögeli, Nussbaumer, Läufer, Jost, Schläfli, Zwahlen, Mühlenthaler et le soussigné, a été très approfondie

et courtoise, sauf une seule exception. Les charges financières du corps enseignant primaire sont telles qu'on ne peut plus les augmenter. Dans la suite, il faudra créer un poste d'adjoint français et les dépenses iront toujours en augmentant. Le secrétaire permanent n'aura pas l'influence qu'on croit pour améliorer rapidement tous les traitements. Le progrès chez nous est lent dans tous les domaines, il ne faut pas se bercer d'illusions. Le comité central perdra de son influence, etc. Voilà quelle a été la note des adversaires. L'argument définitif a été fourni par le Comité central, qui, sauf le caissier, était unanime à recommander les propositions de la commission. Les affaires s'accumulent en telle quantité que le comité ne peut plus les liquider seul. Il faut avoir recours à des aides. Les instituteurs de la ville ont des occupations accessoires et ils ne veulent pas les lâcher pour se consacrer entièrement aux affaires de la société. Ils doivent aussi penser à leurs familles, car ils ne sont plus même libres le dimanche. Par 80 contre 12 voix, l'assemblée a adopté les conclusions suivantes :

A. Propositions concernant l'institution d'un secrétariat permanent.

1. La Société des instituteurs bernois établira pour le printemps 1908 un secrétariat permanent.
2. Les statuts seront revisés dans ce sens.
3. Les cotisations des membres seront portées à fr. 6.
4. Le Comité central fera sur l'organisation du secrétariat permanent un règlement qui sera discuté dans les sections et soumis à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

B. Propositions concernant l'organe des intérêts de la société.

1. Le Bulletin sera maintenu comme organe principal.
2. Le Comité central sera invité à veiller à ce que — conformément au § 28 des statuts — le Bulletin fournisse les bases de nombreuses discussions au sein des sections et parmi les membres de la Société.

La question de principe, c'est-à-dire la révision des statuts sera soumise à la votation générale dans les sections. En même temps, le comité soumettra à la discussion le règlement qui établira les droits et les obligations du secrétaire permanent.

La même commission avait encore à présenter un rapport sur la révision du règlement concernant la non-réélection des membres du corps enseignant. Elle proposait de s'en tenir au *statu quo*.

M^{me} Trachsel demandait que l'instituteur provisoire, nommé pour six mois dans une commune, fût garanti contre ses concurrents dans la nomination définitive subséquente. On lui répondit que cette pratique rendrait illusoire le droit d'élection des communes et les propositions suivantes furent adoptées pour ainsi dire à l'unanimité.

C. Propositions relatives à la révision du règlement concernant la non-réélection.

- 1^o La Commission ne juge pas opportun de réviser le règlement élaboré pour protéger les membres de la société dont la réélection est menacée.
- 2^o Elle prend acte d'une déclaration disant que, dans des cas d'intervention particulièrement difficiles, il sera permis au comité de s'adjoindre pour une enquête des membres de la société qui ne font pas partie de la section intéressée.

La séance du matin prit fin avec cette décision. L'après-midi, M. Friedli, insti-

tuteur à Mötschwil, lut un travail sur cette question : « Par quels moyens l'organisation de notre société peut-elle être consolidée ? »

Voici quelles sont les conclusions de M. Friedli :

I. La Société des instituteurs bernois peut et doit être consolidée par un développement rationnel de son organisation intérieure et extérieure.

II. D'après les expériences faites jusqu'à maintenant et en tenant compte des exigences de l'avenir, nous considérons comme nécessaires :

1. Une révision des statuts.
2. Une extension plus grande donnée au Bulletin.
3. La création d'un secrétariat permanent.
4. L'élaboration de règlements spéciaux pour la gestion des affaires des comités de section et des différentes commissions.
5. Une propagande énergique.
6. Assistance judiciaire des membres de la société dans des questions touchant les intérêts du corps enseignant dans son ensemble.
7. Développement de la discipline et de la confraternité dans le sein de la société :
 - a) par l'appui et les secours donnés aux nécessiteux et à leurs familles ;
 - b) par une réforme démocratique du mode d'élection dans notre société ;
 - c) par l'arbitrage des différends entre les membres du « Lehrerverein ».
8. La simplification de l'organisation de notre société par la formation de sections plus grandes :
 - par l'institution d'un diplôme de membre de la société ;
 - par la convocation obligatoire des assemblées de sections, deux fois par an, au commencement de chaque semestre. (Les cotisations y seront perçues.)
9. Faculté pour le Comité central de convoquer des représentants des différentes parties du canton pour discuter les affaires intimes de la société qui sont d'un intérêt général.
10. Organisation d'un « Lehrertag » bernois.
11. Perception de cotisations extraordinaires pour couvrir des frais extraordinaires.
12. Revision du règlement de la caisse de remplacement.
13. Mesures à prendre pour assurer la discréction la plus complète dans le service de la caisse de prêts et pour réprimer les abus qui pourraient se commettre.
14. L'assistance mutuelle aurait besoin de dons plus grands de la part des membres et de la création de nouvelles ressources.

III. Il sera nommé une commission qui délibérera sur les points urgents de ces conclusions ; les travaux de revision devront être terminés jusqu'en automne.

Nous n'avons pu assister à la suite de la séance que nous résumons d'après le *Berner Schulblatt*. La discussion des conclusions de M. Friedli est remise à une prochaine assemblée. Il en est de même de la lecture d'un rapport de M. Vogel-Moser, à Oberdiessbach, sur les moyens de relever le niveau intellectuel et les conditions matérielles des élèves.

Les propositions de la section de Berne concernant la revision des statuts de la caisse de remplacement furent adoptées. Les voici :

1^o Le Comité central est chargé de conférer avec le gouvernement pour obtenir une augmentation des indemnités pour les remplacements ; ces indemnités

devraient s'élever à fr. 6 par jour pour les institutrices et à fr. 7.50 pour les instituteurs.

2^o Si cet accord aboutit, les statuts devront être modifiés dans ce sens et les cotisations annuelles des membres de la caisse devront être fixées comme suit pour les prochaines deux années :

a) Instituteurs de la ville de Berne, fr. 14 ; — b) institutrices de la ville de Berne, fr. 24 ; — c) institutrices des autres sections, fr. 8 ; — d) instituteurs des sections de Bienne, Aarberg, Thoune, Berthoud et Delémont, fr. 6 ; — e) Instituteurs des autres sections, fr. 4.

Un membre de la société ayant sollicité un prêt de 1400 francs pour frais de construction, le comité central ne peut recommander sa requête. Elle n'est pas prise en considération.

Le programme d'activité pour 1907 sera établi par le comité central qui fera un choix parmi les vœux et les propositions des sections.

A l'imprévu, l'assemblée décida l'exclusion d'un membre qui, par suite d'actes peu amicaux, avait cherché à échapper à la rigueur du règlement en donnant sa démission.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Lausanne.** — *Traitements.* Le 8 février 1905, le corps enseignant chargeait une Commission, composée de M^{me} C. Delisle, MM. E. Buxcel, C. Blanc, J. Magnin et A. Tschumy de présenter aux autorités communales une demande d'amélioration des traitements. Cette commission adressa immédiatement à la Municipalité les vœux émis par le corps enseignant, à savoir : 1^o que le minimum de tous les traitements soit augmenté de fr. 200 et 2^o que les augmentations quinquennales pour années de service soient remplacées par des augmentations triennales.

Direction des écoles, Commission scolaire et Municipalité étudièrent tour à tour et longuement la question pour adopter, en janvier dernier, un projet prévoyant des augmentations de fr. 100 sur le minimum et fr. 300 sur le maximum des traitements des institutrices et fr. 100 seulement sur tous les traitements des instituteurs. Ces derniers, estimant cette augmentation bien insuffisante, recoururent par l'organe de leur Commission, auprès de la Commission du Conseil communal chargée de rapporter sur cette question. Grâce à la bienveillance de MM. Paul Rochat, professeur, Maillefer, ancien directeur des écoles et Beyeler, député, ils obtinrent gain de cause. Et, à une très forte majorité, le Conseil communal vient d'adopter définitivement le règlement fixant les traitements du corps enseignant primaire lausannois.

Ces traitements sont les suivants, y compris les augmentations payées par l'Etat :

	Traitements.		Augmentations	
	Minimum	Maximum	du minimum	du maximum
Instituteurs urbains	fr. 2600	fr. 3800	fr. 200	fr. 200
Instituteurs forains	fr. 1800	fr. 3000	fr. 200	fr. 200
Institutrices urbaines	fr. 1700	fr. 2650	fr. 100	fr. 300
Institutrices foraines	fr. 1300	fr. 2250	fr. 100	fr. 300

Les institutrices et instituteurs forains reçoivent le logement en plus. Les maîtres spéciaux d'allemand, de dessin et de gymnastique, les maîtres des classes du soir, de travaux manuels et de natation, les maitresses des travaux à l'aiguille et de la classe spéciale voient aussi leurs traitements sensiblement améliorés.

Toutes les augmentations pour années de service deviennent triennales à l'exception de la sixième qui a lieu après vingt ans. Ces nouveaux traitements, qui entraîneront pour la Commune une dépense annuelle supplémentaire d'environ fr. 30 000, partent du 1^{er} janvier 1907.

Le corps enseignant a donc obtenu satisfaction. Il en exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont appuyé et fait aboutir ses très modestes revendications.

J. M.

*** **Retraite de M. L. Chenuz.** — Nous avons le regret d'annoncer à nos collègues que notre bon et fidèle membre actif, M. L. Chenuz, à Montricher, se retire définitivement de l'instruction après trente et un ans de brillants services.

Abandonné de ceux qui eussent dû le soutenir le plus dans sa lutte pour le bien, il préfère lâcher la partie. Nous déplorons qu'il ait cru devoir prendre cette détermination ; si nous l'avions connue à temps, nous n'eussions pas manqué à notre mission : la défense énergique du bon droit des instituteurs.

Notre vétéran fut breveté en 1876. Nommé à Belmont sur Yverdon, il obtint le prix Boissier en 1883. C'est dire que le Département tenait en haute estime ce serviteur dévoué et consciencieux. Il fut l'un des promoteurs des pépinières scolaires. Nombre d'instituteurs allèrent prendre conseil auprès de lui pour mener à bien leurs plantations. En 1893, sollicité par les autorités de Montricher, son village natal, il accepta la direction de la première classe de cette localité. Dans ce nouveau poste, il se dépensa sans compter ; à ses élèves, il donna un enseignement dépourvu de faconde, mais tout empreint de souriante bonhomie et de sens pratique ; — aux adolescents, il consacra ses soirées d'hiver, initiant nos jeunes paysans aux beautés de la musique et de la littérature ; — aux hommes d'âge mûr, il démontra que l'apiculture bien entendue peut être la source de revenus qui ne sont point à dédaigner ; — à tous, il prodigua son grand cœur et sa bonne volonté.

Quand il fêta son jubilé d'instituteur, quinze de ses anciens élèves de Belmont vinrent se joindre à ses amis de Montricher pour redire au maître aimé leur reconnaissance et leurs souhaits.

Les destins n'ont pas permis qu'il échappât à l'ingratitude des républiques : c'est dans le sentiment d'avoir accompli une noble tâche que notre ami trouvera sa meilleure récompense. Il emportera dans sa retraite l'estime de ses supérieurs et la sympathie de ses collègues.

Le Comité de la S. P. V.

Leysin, but de course.

Quand on entend parler de Leysin, on confond ce mot avec celui d'hôpital. C'est une grosse erreur. On ne veut pas aller à Leysin parce qu'on y soigne des tuberculeux, mais on va coucher dans des hôtels, n'importe où, à la plaine, dans les villes, où le danger de contagion est permanent : c'est ainsi une simple idée préconçue qu'il serait utile de détruire, car on peut aller visiter ce charmant coin de la terre vaudoise sans avoir la tuberculose et surtout sans crainte aucune d'en rapporter les terribles bacilles.

Quand on se sera bien persuadé de ces choses, Leysin sera au premier rang pour les buts de courses scolaires. Il le mérite pour le moins autant que Les Plans, Gryon, Villars, Les Avants, Novel ou autres lieux en vogue.

Autrefois, le voyage n'était guère facile ; il fallait trois bonnes heures, d'Aigle par le Sépey, ou deux heures très pénibles en montant par le raidillon de Ponty. Mais le chemin de fer Aigle-Leysin est venu améliorer les communications. — Oui, mais c'est très cher, me direz-vous ; c'est bon pour des Anglais ou des millionnaires ! — C'est bien ce que j'avais aussi cru, faute de renseignements. L'Aigle-Leysin est aussi bon marché que d'autres chemins de fer de montagne. Jugez-en : voici les prix qui m'ont été faits pour les écoliers, instituteurs et parents accompagnant les élèves : fr. 1,15 pour la montée, fr. 0,90 pour la descente et fr. 1,65 pour la double course, *quel que soit le nombre des participants*. Pour des sociétés de 10 personnes, aller et retour, fr. 3 30 ; de 11-20, fr. 2 75 ; de 21-30, fr. 2 50 ; de 31-40, fr. 2 25 ; 50 et plus, fr. 2. Comme vous le voyez, les bourses les plus modestes peuvent s'accorder ce voyage. Le train monte lentement, mais très sûrement, le long des rochers et des forêts, d'où la vue plonge sur Aigle et la plaine et s'élève graduellement vers les Alpes vaudoises, vers la reine du paysage, la Dent du Midi, puis vers les Diablerets ; l'arrivée au Feydey ménage une surprise grandiose. Le voyageur qui débarque pour la première fois s'arrête un long moment, émerveillé, devant le panorama qui s'y déploie.

Mais on ne s'arrête pas au Feydey. Les timides iront au Roc de Veyge, dès Leysin-village, d'où l'on domine la plaine, ou, dès Feydey, au signal de Prafandaz, qui vaut les Agittes et qu'on atteint en une demi-heure.

La course classique, la course par excellence, sera la montée aux chalets d'Aï, en $1\frac{1}{2}$ heure. Là, c'est la montagne, calme et belle, avec ses frustes chalets, ses rocs, son alpe verte, les deux petits lacs d'Aï et de Mayen. De là, en moins d'une heure, par les pâturages, vous gagnez Chaudemont, au pied sud de la Tour d'Aï, ou le Geteillon, ou la Berneuse, ou la Petite Tour de Mayen ; les plus hardis — mais prudents — pourront aisément gravir la Tour d'Aï, en $1\frac{1}{4}$ heure dès les chalets ; j'y suis monté l'été dernier avec des élèves de douze ans, sans aucune peine, mais avec beaucoup de plaisir.

Il n'est pas absolument nécessaire de descendre avec le train ; celui-ci vous ayant amené à 1450 mètres d'altitude, vous pouvez varier l'itinéraire, descendre par le Sépey ou, par la Combballaz, aller prendre le M.-O.-B. à la Chaudanne.

Une course de deux jours peut très facilement se combiner avec un passage à Leysin, en continuant ou en débutant par la vallée de l'Hongrin et Jaman, le col des Mosses, celui du Pillon et du Sanetsch, ou celui de la Croix ; ceci, pour sociétés de jeunesse ou d'adultes.

Je le répète, en terminant, il ne faut craindre aucun danger de contagion à Leysin ; au contraire, on y apprendra comment on soigne les malades, comment on applique les leçons de l'hygiène, comment on profite largement du grand médecin qu'est le soleil. Et puis, on fera surtout connaissance avec un des plus charmants coins de nos Alpes vaudoises.

Eug. MONOD.

BIBLIOGRAPHIE

— L'Union romande protectrice des animaux nous envoie le premier numéro de *l'Ami des animaux*, paraissant quatre fois par an.

PARTIE PRATIQUE

UN PEU D'HISTOIRE

Les châteaux au moyen-âge.

Il est difficile de préciser la date des refuges, premiers embryons de l'architecture militaire, très nombreux dans notre pays et connus, généralement, sous le nom de châtelards ; ils occupaient, le plus souvent, le sommet d'une colline ou un escarpement au confluent de deux ruisseaux ; la défense en était assurée par un fossé et un parapet de terre, sans aucune trace de murailles. Il est fort probable que ces refuges furent encore utilisés dans les premiers siècles du moyen-âge, mais, avec le temps, à la suite des invasions des Sarrasins, des Hongrois ou autres peuples nomades, et sous l'influence de la féodalité naissante, ce système primitif de défense se développa ; la pierre fut employée fréquemment ; on donna plus d'importance au choix d'une position naturelle renforcée par des fossés.

C'est pendant l'époque romane que les premières résidences féodales ont été construites ; ces tours isolées ou *burgs* ne se composaient, à l'origine et dans la plupart des cas, que d'un fort donjon bâti sur l'emplacement d'une ancienne tour romaine. Ce donjon avait son entrée au premier étage, on y accédait par un escalier de bois qui était retiré en temps de guerre ; le rez-de-chaussée, qui servait de magasin, n'était éclairé que de jours très petits et l'on y descendait depuis le premier ; au second étage se trouvaient la cuisine et, quelquefois, le logement de la valetaille ; le troisième, enfin, se composait de la demeure du chevalier ; cet étage était généralement en surplomb, il avait aussi parfois des tourelles d'angles, comme le Hardthurm, près de Winterthour, des balcons, des bretèches et des échauguettes ; la hauteur à laquelle se trouvait ordinairement cette partie de la construction la rendait assez sûre pour que l'on pût y ouvrir des fenêtres plus grandes qu'aux autres étages ; dans les combles se tenait le veilleur.

Il y a une différence notable entre les donjons de la Suisse allemande et ceux de la Suisse romande ; les premiers sont souvent faits d'énormes matériaux bruts comme la tour de Hardt mentionnée ci-dessus, les tours d'Hérisau, de Mammertshofen et de Frauenfeld. Celles d'Hérisau et de Frauenfeld sont les plus anciennes ; elles doivent appartenir, la première au neuvième siècle, la seconde au dixième ou au onzième siècle ; les angles en sont absolument bruts, tandis qu'à Mammertshofen et à Hardt ils sont taillés, ce qui marque un perfectionnement ; ces dernières datent du douzième siècle. Dans la Suisse romande, spécialement dans le canton de Vaud et du Valais, on trouve encore de nombreuses tours de cette époque reculée ; les parois en sont lisses.

On chercha peu à peu à concilier les exigences stratégiques avec les commodités de la vie ; on établit de plus vastes locaux d'habitation et l'on aménagea le château pour recevoir, sous la protection des seigneurs, la population des environs qui venait former, en cas de danger, une nombreuse garnison. Le château devient alors tout un ensemble de constructions renfermées dans une enceinte, à l'intérieur de laquelle se trouve le logis ; des fossés protègent les approches des murailles flanquées, aux angles, par des tours ; on donne une grande importance à la défense de l'entrée principale. Une tour plus forte que les autres, le donjon, s'élève sur l'une des faces ou dans l'intérieur ; elle forme un dernier réduit et est organisée de manière à prolonger la résistance après l'occupation, par l'ennemi,

des ouvrages avancés ; l'entrée en est ordinairement placée à une certaine hauteur ; on remplace le flanquement latéral par un flanquement vertical obtenu par la construction, au sommet des tours, de galeries de bois en encorbellement ; plus tard on substitue aux supports de bois des consoles en pierres constituant les mâchicoulis connus dès le quatorzième siècle et dont notre pays offre de nombreux exemples ; enfin, l'emploi de l'artillerie entraîna de nouvelles modifications dans le système de défense ; il fallut trouver des emplacements pour les pièces à feu : des terrasses succédèrent aux toits et on élargit les embrasures étroites de la période précédente. Obligés de suivre les progrès de l'art militaire, nos châteaux-forts ne sont généralement pas des œuvres d'un seul jet ; ils comprennent des parties de différentes époques et ces modifications ne permettent pas toujours de leur assigner une date certaine ; le plus souvent on revendique pour eux une origine trop reculée que dément leur état actuel.

Quelques châteaux ont été construits par les souverains du pays ; c'est aux Zähringen qu'on fait remonter le château d'Yverdon et la tour de Broie à Moudon, tandis que Pierre de Savoie aurait reconstruit Chillon et le château de Morges. Celui de Champvent est grandiose dans sa simplicité et son harmonie ; il représente le type le plus simple et le plus commun des constructions féodales, formé par un polygone, le plus souvent un carré, flanqué de tours rondes dont l'une sert de donjon ; on retrouve la même disposition, avec de légères modifications, à Rolle, à Grandson, à Lucens, à Echallens ; ces châteaux datent du XIII^e siècle. D'autres fois le donjon est carré, comme à La Sarraz, aux Clées, à Chillon, où il est isolé de l'enceinte flanquée de tours rondes ; à Orbe, au contraire, les tours d'enceinte sont carrées, tandis que le donjon rond présente encore, à la couronne, des traces de huard¹. Vufflens présente un curieux mélange de constructions de diverses époques ; certaines parties du bâtiment peuvent remonter au XII^e siècle, mais de grandes modifications y ont été apportées au XIV^e siècle ; quant au donjon carré, entouré de tourelles de même forme, il n'est pas, dans son état actuel, antérieur aux premières années du XV^e siècle. Au XV^e siècle appartiennent aussi le château du Châtelard et le palais épiscopal de Lausanne, terminé en 1431. Des dernières années du XVI^e siècle date la belle salle des chevaliers du château de La Sarraz, construite au sud de l'ancien bâtiment.

(Ouvrons les yeux.)

Guillaume FATIO.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

CALCUL ORAL ET CALCUL ÉCRIT

Le milliard.

Mille millions forment *un billion* ou *un milliard* (1,000,000,000). C'est un nombre considérable. Pour en comprendre l'importance, il suffit de se représenter que le total de tous les êtres humains qui peuplent la surface du globe terrestre, ne dépasse pas *1 1/2 milliard*. Il est facile aussi de constater, au moyen d'un calcul très simple, que le nombre des minutes qui se sont écoulées depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à nos jours, n'est guère supérieur à *1 milliard*. Les échalas des 6500 hectares de vignes vaudoises ne formeraient, comme nombre

¹ Sorte de palissade.

que la huitième partie d'un milliard. Enfin, pour parcourir 1 milliard de mètres, il faudrait faire 25 fois le tour de la terre.

a) Exercice oral.

Que valent $\frac{1}{2}$ milliard ? $\frac{1}{4}$ de milliard ? $\frac{3}{4}$? $\frac{1}{5}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{4}{5}$? $\frac{1}{10}$? $\frac{1}{20}$? $\frac{1}{25}$? $\frac{1}{50}$? $\frac{1}{100}$? etc.

b) Exercice écrit.

Cherchez les $\frac{13}{16}$ d'un milliard, les $\frac{21}{32}$ — les $\frac{17}{125}$. etc.

c) Exercice oral

Il y a 5000 grains de blé dans 1 kg. Combien 1 milliard de grains feraient-ils de kg. ? (200,000) de q. ? (2000) de t. ? (200). Quelle serait la valeur de ce blé à f. 19,50 le q. ? (f. 39,000).

d) Exercice écrit.

Combien avec ce milliard de grains de blé pourrait-on faire de kg. de pain, si 32 kg. de blé donnent 25 kg. de pain ? (156 250 kg.). Quelle est la valeur de ce pain à 36 centimes le kg. ? (56 250 f.).

e) Exercice oral.

Quel serait l'intérêt d'un milliard au 5% ? (50 millions), au 4% ? (40 millions), au 3% ? (30 millions), au $3\frac{1}{2}\%$? (35 millions), au $4\frac{1}{4}\%$? (42,5 millions) au $3\frac{3}{4}\%$? (37,5 millions), au $3\frac{4}{5}\%$? (32 millions), etc.

f) Exercice écrit.

Quel serait le revenu mensuel de celui qui possèderait un milliard placé au $4\frac{1}{2}\%$? (3,750,000 f.).

Quelle serait son revenu journalier ? (Année commerciale). (125,000 f.).

Combien un homme possédant un milliard placé au $4\frac{1}{4}\%$ pourrait-il dépendre par semaine sachant qu'il doit payer un impôt de $3\frac{1}{2}\%$? (750,000 f.).

g) Exercice oral.

Combien 1 milliard représente-t-il de billets de 1000 f. ? (1 million), de 500 francs ? (2 millions), de 100 f. ? (10 millions), de 50 f. ? (20 millions), de pièces de 20 f. ? (50 millions), de 10 f. ? (100 millions), etc.

1 franc pèse 5 g. Quel serait le poids d'un milliard en kg ? (5 millions de kg.) en q. ? (50 000) en t. (5000).

La pièce de 100 f. en or pèse 32,25 g. Quel serait le poids d'un milliard en or ? (322 500 kg.).

h) Exercice écrit.

La pièce de 20 f. en or a un diamètre de 21 mm. Quelle longueur obtiendrait-on en alignant 1 milliard en pièces de 20 f. ? (1050 km.).

Combien faudrait-il de temps à un homme faisant par minute 125 pas de 70 centimètres et marchant 10 heures par jour pour aller d'un bout à l'autre de cette ligne ? (20 jours).

La pièce de 5 f. a une épaisseur de 2,5 mm. Quelle hauteur atteindrait une pile de pièces de 5 f. valant un milliard ? (500 000 m.).

Combien de fois la hauteur du Säntis (2 500 m. d'altitude) ? (200 fois).

NOTE HISTORIQUE

A la suite de la guerre de 1870-1871, l'Allemagne a exigé de la France vaincue, outre l'Alsace-Lorraine, une indemnité de *cinq milliards de francs*. Cette somme énorme a été payée entièrement en or, ce qui représente un poids supérieur à *1600 tonnes*.

Cinq milliards, en pièces de 5 f. alignées et distantes les unes des autres de 3 mm. feraient exactement le tour de la terre.

F. MEYER.

Dessin pour les jeunes filles. (Suite.)

*La clématite*¹.

Dans nos jardins, on cultive deux sortes de clématites : l'une à grandes, l'autre à petites fleurs. Cette dernière possède un caractère ornemental particulier ; l'autre est plus simple et plus facile à dessiner. Les fleurs ont quatre pétales ; quelquefois il s'en trouve à cinq ou six pétales ; ceci étant une exception, nous nous occuperons de la fleur à quatre pétales.

Ces quatre pétales de couleur violet foncé forment une croix. Chaque pétale est traversé par trois nervures qui se rejoignent à chaque extrémité. La largeur de la moitié d'un pétale mesure à peu près le tiers de sa longueur, et cette plus grande largeur se trouve un peu au-dessus de la moitié de la hauteur. Les bords de la feuille se recourbent fortement vers le haut et forment, en se rencontrant, une pointe particulière, un peu tordue. Vers la partie inférieure du pétale, la



ligne du bord ne descend pas directement vers le réceptacle ; elle s'infléchit en dedans, puis s'éloigne à nouveau pour venir enfin rejoindre la base des nervures.

Les étamines, d'un vert blanchâtre, sont disséminées irrégulièrement. Les feuilles vertes, lancéolées, sortent par paires alternées. Les pédoncules et les vrilles sont longs, fins et recourbés. Le bouton de fleur est large vers le bas d'environ un tiers de sa longueur. L'extrémité est pointue, tordue et montre déjà la courbure des nervures remarquées dans les pétales.

On pourra grouper une série de fleurs de clématites pour en former une couronne. Quelle figure pourrait-on alors facilement orner avec une couronne ? Le cercle. Nommez des objets de forme circulaire que l'on pourra décorer avec cette plante.

Nous allons orner un petit tapis de lampe. Dessinez-en la forme sur le tableau noir. Où mettrons-nous la couronne de clématites ? Pourquoi ne mettons-nous rien dans le milieu ? La lampe cacherait le travail qu'on y ferait.

Combien peut-on poser de fleurs sur ce tapis ? Tracez des lignes qui indiquent la place de quatre, cinq, six fleurs. Quelle sera leur grandeur ? Marquez le centre

¹ Op. cit., pages 62 et 81.

de chaque fleur, les quatre nervures, dessinez les bords de chaque pétale. Bien ; voici nos cinq fleurs terminées. Mais il faut les relier à la couronne qui représente la tige de la clématite. Qu'est-ce qui va nous servir ? Les pédoncules. Quelle est leur forme ? Ils sont minces, longs et présentent une certaine courbure. Eh bien, nous allons nous servir de ces qualités du pédoncule pour rattacher la fleur à la tige ; nous dessineras un pédoncule en lui donnant une courbure agréable.

Mais il nous reste encore de la place entre deux fleurs. Que pourrions-nous y mettre ? Des feuilles, des boutons. Mettez donc à chaque pédoncule une paire de feuilles, ou bien un ou deux boutons de fleurs.

Coloration : Les pétales étant violets, il faudra les placer sur une étoffe jaune, mais afin que ce ne soit pas trop criard, on choisira un jaune mat ou un vert cendré, un vert olive pâle. L'étoffe du dessous de lampe pourra aussi être d'une couleur violette très claire ou d'un vert plus pâle ou plus foncé que les feuilles, afin qu'elles ressortent sur le fond. Ce dernier pourrait être aussi de couleur noire.

(Pour le dessin de cette application, voir la planche 18, à la fin du volume *Der Zeichenunterricht für Mädchen*, de Johanna Hipp.)

L'année suivante, nous reprenons la clématite pour composer un ornement un peu plus difficile et en rapport avec le programme de couture. (Op. cit. page 81).

Il s'agit de l'ornementation d'une taille de robe, paletot ou blouse. La mode ne laisse pas indifférentes les petites filles ; il conviendra de guider un peu leur goût, de leur donner l'envie du beau — non du luxe — de les mettre en garde contre les accoutrements ridicules, contre les choses laides.

La leçon aura pour but de trouver les motifs qui devront orner le col, les poignets et la ceinture, parties du vêtement qui, en tout temps, ont supporté une décoration.

Donc nous devons mettre une bordure au col, à la ceinture, aux poignets ; où sera-t-elle la plus large ? En général à la ceinture, bien que parfois les poignets aient une garniture plus large encore.

Nous découperons le col dans un morceau de papier et nous en reproduirons le dessin au tableau noir. Nous indiquerons tout d'abord la place de la fleur du milieu et des deux extrémités, puis les fleurs intermédiaires avec les feuilles. Si le col est trop étroit pour qu'on puisse y mettre la fleur, on la remplacera par son bouton. Une semblable bordure peut se placer sur les manches. Si celles-ci doivent porter une large bordure ou même un revers, on dessinera tout premièrement la forme de cette bordure et on en remplira l'espace avec des fleurs, feuilles et boutons.

Veut-on orner davantage l'habit, on préparera une bordure allant sur la poitrine, du col à la ceinture ; au lieu de cela, on pourra broder des fleurs.

On posera les patrons ainsi ornés sur l'habit de l'une des élèves pour donner les explications nécessaires. La besogne pourra se répartir comme suit : un groupe d'élèves dessine la décoration de la ceinture ; d'autres une bordure étroite de manches ou de col ; un troisième groupe s'occupera d'un large revers, un quatrième de l'arrangement du plastron.

Coloration : Les fleurs d'un violet foncé et les feuilles vertes feront très bien

sur un vêtement d'un violet mat ou jaune ou vert foncé. Si la broderie est monochrome, on choisira de préférence une décoration d'un brun foncé à appliquer sur un brun clair, un noir, un gris, etc.

E. M.

RÉCITATION

Ballade.

Deux blonds enfants, s'en sont allés,
Un soir de mai, le long des prés
Aux fleurs dormantes ;
Ils suivaient un insecte ailé,
Libellule aux tons diaprés,
Fleur frémisante.

Ils marchaient la main dans la main,
Sans crainte des méchants lutins
Cachés dans l'ombre ;
La lune se montra soudain,
Mirant son croissant argentin
Dans l'étang sombre.

Pour l'admirer, les deux enfants,
Assis près des roseaux tremblants,
Regardent l'onde ;
Leurs yeux se ferment lentement,
Bientôt, les lutins grimaçants,
Dansent en ronde.

Mystérieusement, sans bruit,
Cachant les enfants endormis,
Beaux petits anges.
La ronde passe dans la nuit,
Passe et repasse en longs circuits,
O ronde étrange !

On ne les retrouva jamais.
Chaque jour, la mère pleurait
Son infortune.
Les lutins savaient le secret,
Et les roseaux le murmuraient,
Les soirs de lune...

LOUISA DUNAND.

PENSÉES

Depuis que l'industrie est devenue le premier des talents, les talents sont devenus de l'industrie.

HIPPOLYTE DE LIVRY.

Il n'y a pas de gens plus vides que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes.

AUG. DE LABOISSE-ROCHEFORT.

L'esprit empêche rarement de faire des sottises ; mais il sert souvent à les réparer et quelquefois même à en tirer parti.

Dr BEAUCHÈNE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ier SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTRICES : **Grandevent** : fr. 1000 ; plus logement, jardin, plantation et 8 st. bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 24 mai. — **Concise** : (école enfantine) fr. 700 plus 2 st. bois, pour toutes choses ; 24 mai. — **Vevey** : l'examen pour la nomination d'un instituteur aura lieu à Vevey (collège des filles), lundi 20 mai, à 9 1/2 heures du matin, et celui pour la nomination de deux institutrices mardi 21 courant, aux dits lieux et heure.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 10 mai, le Conseil d'Etat a nommé, au poste de maître de langue allemande au collège d'Aigle, M. Ferdinand Schwarz, docteur-ès-lettres, cela à titre provisoire et pour une année.

Instituteurs : MM. Lambery, Albert, à Gryon ; Chevallier, Gustave, à Orbe ; Pitton, Edouard, à Fenalet s. Bex.

Institutrices : Mme Deslex-Dulex, Marie, à Aigle ; Mlles Walther, Cécile, à Orbe ; Ramponi, Alice, à Orbe ; Mme Chevallier-Freymond, Léa, à Orbe ; Mlles Pénevreyre, Isabelle, à Leysin ; Aigroz, Marthe, à Epalinges ; Clerc, Elisabeth, à La Sagne (Ste-Croix) ; Berney, Germaine, à Founex ; Duffey, Emma, à Bercher ; Rossier, Augusta, à Granges-Marnand ; Mlles Delapraz, Elisa, maîtresse de travaux à l'aiguille, à Villeneuve ; Reymond, Elisabeth, maîtresse de travaux à l'aiguille, à Orbe ; Roy, Jenny, maîtresse d'école enfantine, à Orbe.



veut acheter de la chaussure solide et à bon marché
et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRÜHLMANN-HUGGENBERGER

à Winterthour

EST SON PROPRE ENNEMI !



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **melleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

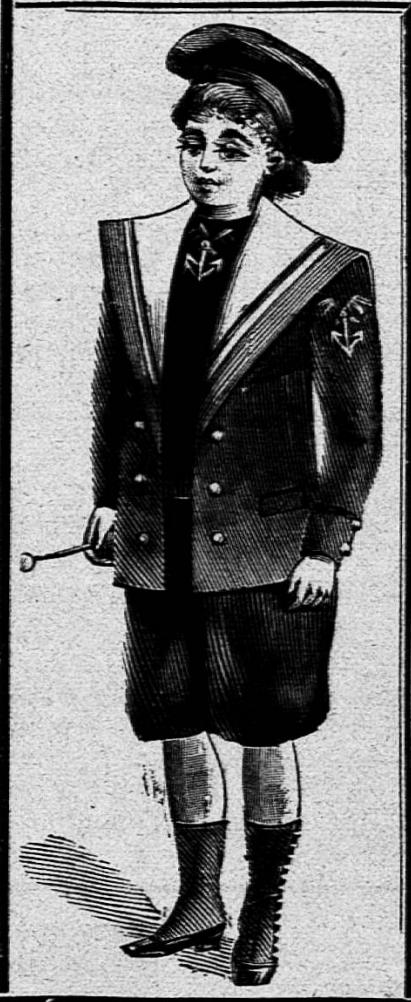
Pantoufles pour dames, canevas, avec 1/2 talon	Nº 36-42	fr. 2 20
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	»	» 6 80
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	»	» 7 50
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	» 40-48	» 7 80
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	»	» 9 —
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	»	» 9 50
Souliers pour garçons et fillettes	» 26-29	» 4 50

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

Envoy contre remboursement. Echange franco.

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande.]

VETEMENTS SUR MESURE ET CONFECTIÖNNÉS



façon
ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE
2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT & Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte 3%
habituel

10% aux
membres
de la
S.P.R.

JEUNE PROFESSEUR

trouve place au pair dans un institut de la Suisse allemande où il aurait l'occasion de se perfectionner en allemand.

Offres avec certificats sous **H 3006 Q à Haasenstein et Vogler, Bâle.**

Ham'l's Cacao-Avoine

Reconstituant de premier ordre

Envoi franco par poste : le $\frac{1}{2}$ kg., fr. **1,10**. Par 2 kg., fr. **1.—**. Par 4 $\frac{1}{2}$ kg., fr. **1,90** le $\frac{1}{2}$ kg. Chocolat surfin en poudre aux mêmes conditions. Echantillons gratuits et franco sur demande.

Pour MM. les instituteurs, payable à 30 jours.

A. MOURON, Lausanne

Importation de Cafés, Thés, Cacaos, Vanille

Téléphone 478

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Maison

A. MAUCHAIN

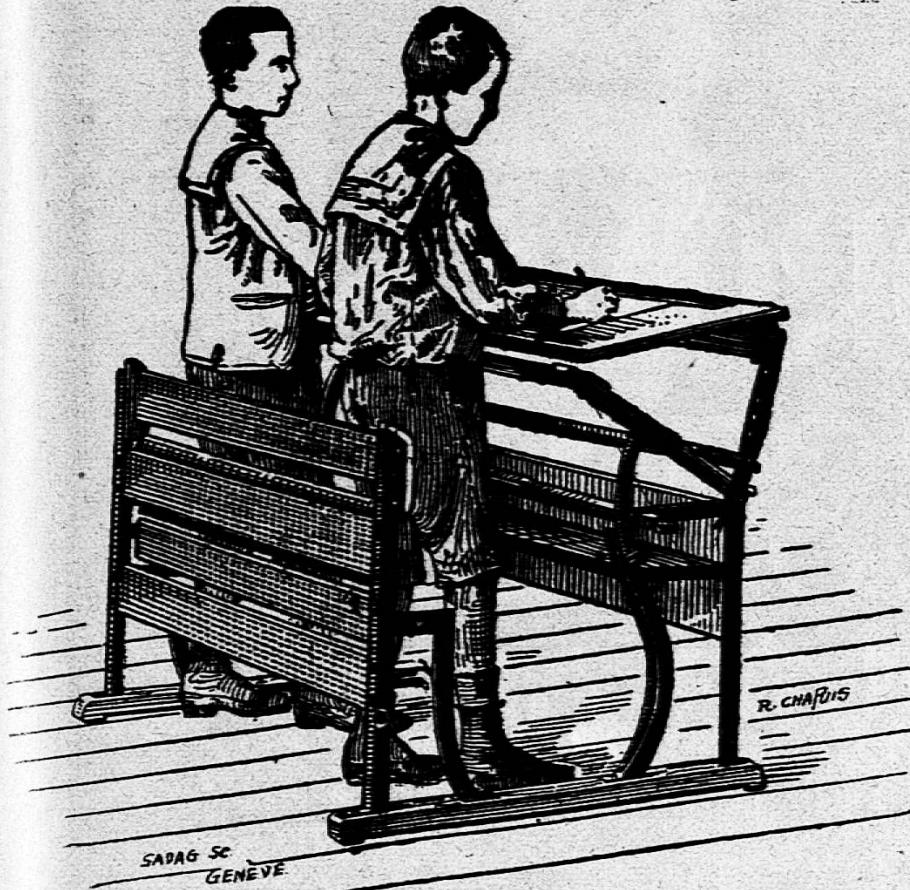
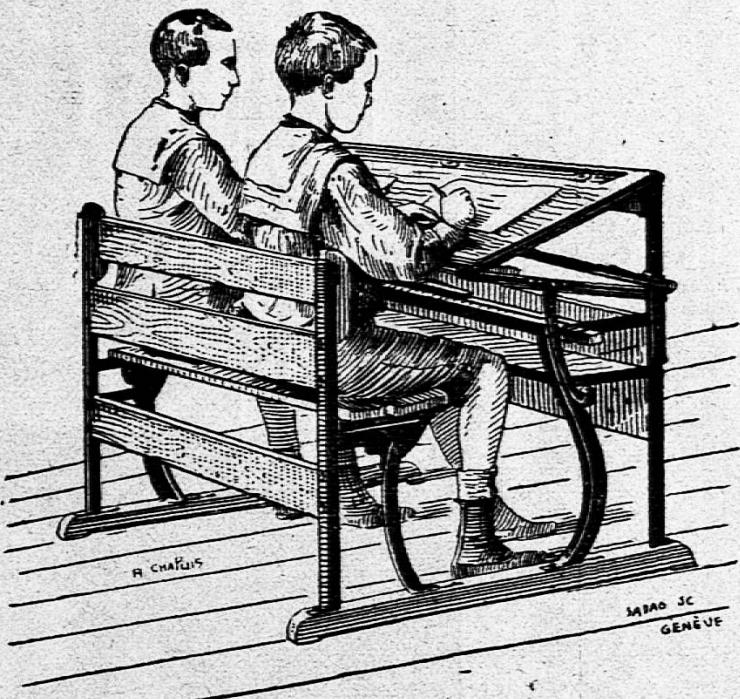
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a

Travail assis et debout et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ

par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles, évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytiaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE



ORGVES ESTEY

BRATTLEBORO:É·U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foetisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 21.

LAUSANNE — 25 mai 1907.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUDIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève. •
Charvoz, Amédée, inst., Chêne-Bougeries.
Grosgeurin, L., prof., Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat Genève.
Martin, Edmond, Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.
MMes **Muller**, inst., Genève.
Pauchard, A., inst., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Biel.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Meckli, Th., inst., Neuveville.
Santebin, instituteur, Saïcourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet**, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Rusillion, L., inst., Couvet.
Barbier, G.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Couvet.

Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Pache**, A., inst., Moudon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dérizaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Falliettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., Vers-chez-les-Blanc.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne.

Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Rosier**, W., conseiller d'Etat, président,
Petit-Lancy.

Lagotala, F., rég. second., vice-président,
La Plaine, Genève.

Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

MM. **Charvoz**, A. inst., secrétaire,
Chêne-Bougeries.

Perret, C., inst., trésorier,
Lausanne.

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Près de 30 000 polices en cours

Conditions des plus libérales — Importantes réserves

**A vantages spéciaux aux membres
de la S. P. V.**

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumy**, instituteur à Cour sous Lausanne ; **Rochat**, instituteur à Vallorbe ; **Walter**, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne, membre auxiliaire de la S.P.V.

PAYOT & Cie, Libraires-Éditeurs Lausanne

Livres pour les BIBLIOTHÈQUES récemment parus :

EDOUARD ROD. L'ombre s'étend sur la montagne.	Roman.	3 fr. 50
Dr J. HUNZIKER. La maison suisse.	Tome VI. Le Jura (comprenant la Suisse romande avec 130 autotypes, dessins et croquis représentant des types d'architecture de la Suisse romande).	8 fr.
UPTON SINCLAIR. Le roman d'un roi de l'or.		1 fr. 50
GÉNÉRAL LANGLOIS. Dix jours à l'armée suisse.		2 fr.
Dr MAURICE DE FLEURY. Quelques conseils pour vivre vieux.		3 fr. 50
G. DE MESTRAL COMBREMONT. Le Fantôme du Bonheur.		3 fr. 50
LEON TOLSTOI. Pourquoi ?	Nouvelles et récits.	3 fr. 50
EMILE FAGUET. Le Socialisme en 1907.		3 fr. 50
PAUL FRAUCHE. La Légende dorée des Bêtes.		3 fr. 50
WILLIAM LE QUEUX. L'Invasion de 1910.	(Les Allemands en Angleterre)	3 fr. 50
ROMAIN ROLAND. Jean-Christophe.	Tome IV. La Révolte.	3 fr. 50
MAURICE METERLINCK. L'Intelligence des Fleurs.		3 fr. 50
CAMILLE FLAMMARION. Les Forces naturelles inconnues.	Volume de 600 pages.	4 fr.
LUCIEN POINCARÉ. L'Electricité.	Un volume de la Bibliothèque de Philosophie scientifique.	3 fr. 50
CONAN DOYLE. Le Capitaine de « l'Etoile Polaire ».		3 fr. 50

Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne Pont-Brassus.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

AVIS

A vendre, au plus offrant, le **Dictionnaire géographique** de la Suisse (moins la dernière livraison).
S'adresser à M^{me} Rose Magnenat, postes, Vufflens-la-Ville.

COQUELUCHE

Remède infaillible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Fer. à M. LESCENE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

P. BAILLOD & CIE

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.



Remise



10% au corps enseignant.

